



GEPPEC  
 Le Parc des Compétences  
 Rue du Bois Rond  
 76 140 CLEON  
 tél : 02.32.13.13.50  
 Mail : benoit.deheyn@geppec.com

# COMMUNE DE YVETOT ( 7 6 )

## Projet d'un lotissement de 12 terrains à bâtir Rue Frédéric BERAT

### PLAN DE VENTE

Date	Modifications	Indice	Lot n°5
03.01.2022	Edition Originale	A	
		B	

Ech : 1/200

N° Dossier :

**BUREAU ETUDES V R D**

**EUCLYD EUROTOP** Géomètre  
 21 rue Carnot  
 76 190 YVETOT  
 Tél : 02.32.70.47.10 Fax : 02.32.70.47.19  
 E-mail : yvetot@euclid-eurotop.fr

**tactile**  
 URBANISME ENVIRONNEMENT

19 Rue des Arts Réunis  
 76100 ROUEN  
 tactileenv@free.fr

**E2GEO**  
 45 rue Robert Hooke  
 76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY  
 Tél. : 02 35 76 47 12  
 Email : contact@e2geo.fr

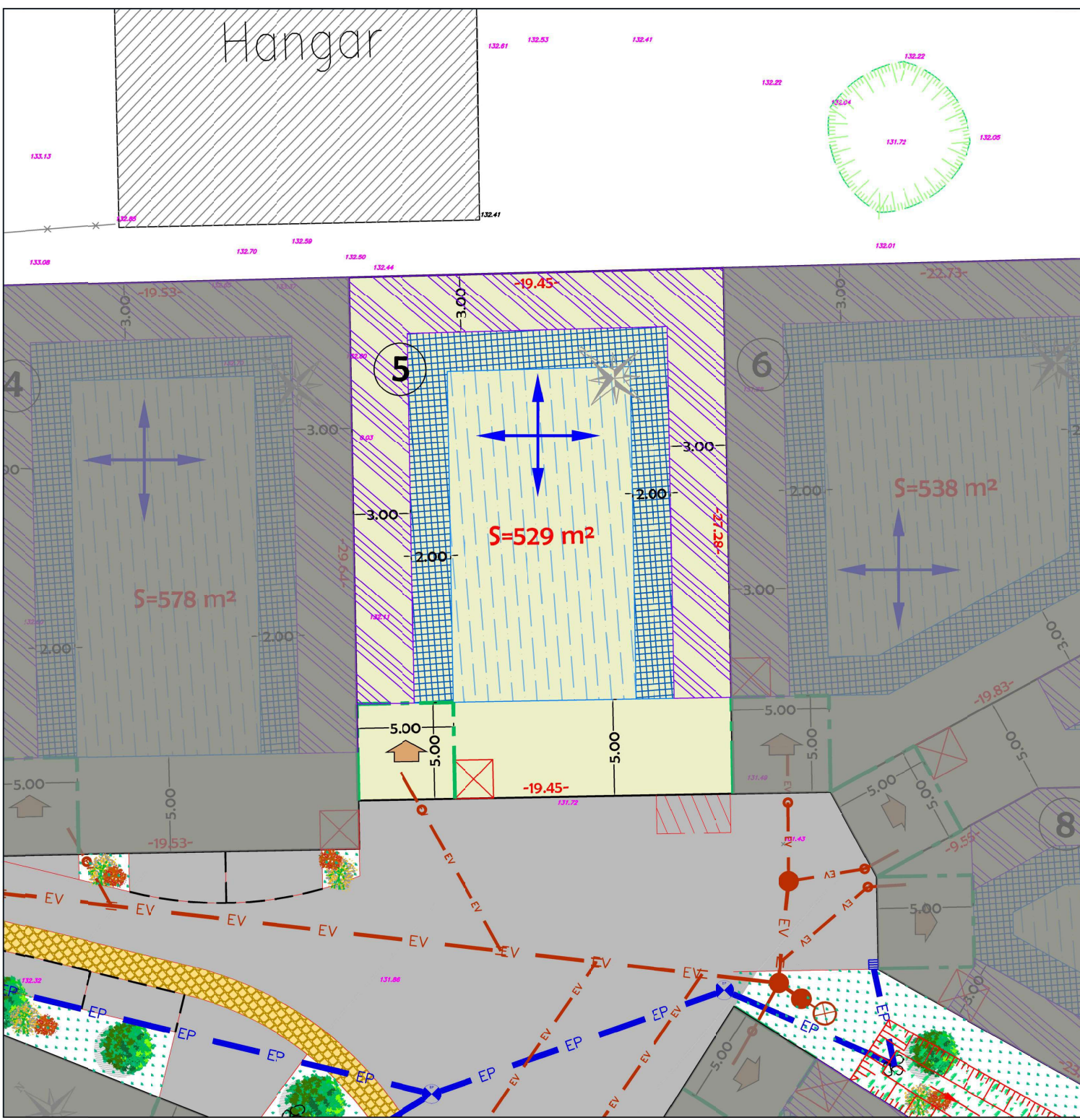
### PLAN DE SITUATION Sans Echelle



### PLAN D'ENSEMBLE



# Hangar



### LEGENDE TRAVAUX



Branchements réseaux divers  
(Téléphonie, Electricité et Eau potable)



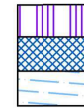
Boîte de branchement des Eaux Usées

N.B. Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux.  
L'emplacement des branchements devra être vérifié par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.

### LEGENDE



Zone de constructibilité autorisée et réglementée (voir PLU et règlement écrit)  
Implantations des constructions par rapport aux limites séparatives :



- Implantation en limite séparative obligatoire dans une bande  $< \dot{a}$  3.00m uniquement pour les façades aveugles (sans ouverture),
- Implantation en retrait de 3.00m mini. (L-H/2) uniquement pour les façades aveugles (sans ouverture),
- Implantation en retrait de 5.00m mini. (L-H/2) pour les façades aveugles et avec ouverture,



ACCES au lot (Position imposée + recul de 5.00 m obligatoire)



RECL DE PORTAIL imposé



SENS DE FAITAGE suggéré pour le volume principal de l'habitation

### LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

284.01

Altitude du terrain naturel avant réalisation des travaux

### NOTA :

- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- les limites parcellaires et les surfaces sont données à titre indicatif. Elles seront définies après bornage par le géomètre-expert de l'opération.
- Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.